

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 19 mars 2021 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session de printemps 2021 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1<sup>er</sup> septembre 2021)**

NOR : TFPF2108948A

Par arrêté de la ministre de la transformation et de la fonction publiques en date du 19 mars 2021, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session 2021 est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Bastia	38	30	8
Lille	38	30	8
Lyon	39	30	8
Metz	39	30	8
Nantes	39	30	8

Ces postes sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps	Instituts régionaux d'administration					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
<b>Attachés d'administration de l'Etat</b>						
Armées	6	6	6	6	6	30
Caisse des Dépôts et Consignations	2	2	3	3	2	12
Conseil d'Etat	3	3	3	3	3	15
Culture	1	1	1	1	1	5
Economie, Finances, Relance	5	5	5	5	5	25
Education nationale, jeunesse et sports	24	24	24	24	24	120
Intérieur	18	18	18	18	18	90
Justice	4	4	4	4	4	20
Premier Ministre		1	1		1	3
Solidarité, Santé	5	5	4	5	5	24
Transition écologique	6	6	6	6	6	30
Office français de protection des réfugiés et apatrides	1	1	1	2	1	6
<b>Secrétaires des affaires étrangères</b>						
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	1		1		1	3
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>383</b>